



Évaluation de la recherche

ÉVALUATION DE L'UNITÉ :

Institut de Recherche Juridiques de la Sorbonne
IRJS

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES :

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018
VAGUE D



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Hugues Fulchiron, Président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

ANALYSE THÈME PAR THÈME

Thème 1 : Département de recherche Justice et Procès (DRJP)
 Nom du responsable : M. Emmanuel JEULAND

DOMAINE D'ACTIVITÉ

Droit processuel.

EFFECTIFS

Composition du thème	Nombre au 30/06/2017	Nombre au 01/01/2019
Personnels permanents en activité		
Professeurs et assimilés	2	4
Maîtres de conférences et assimilés	0.5	0.5
Directeurs de recherche et assimilés	0	
Chargés de recherche et assimilés	0	
Conservateurs, cadres scientifiques (EPIC, fondations, industries, etc.)	0	
Professeurs du secondaire détachés dans le supérieur	0	
ITA, BIATSS autres personnels cadres et non-cadres des EPIC	0	
TOTAL personnels permanents en activité	2.5	4.5
Personnels non-titulaires, émérites et autres		
Enseignants-chercheurs non titulaires, émérites et autres	0	
Chercheurs non titulaires (dont post-doctorants), émérites et autres	0	
Autres personnels non titulaires (appui à la recherche)	0	
Doctorants	43	
TOTAL personnels non titulaires, émérites et autres	43	
TOTAL thème	45.5	

Avis global sur le thème

Les membres du Département de Recherche Justice et Procès (DRJP) ont mené une politique scientifique très ambitieuse. Le but est d'étudier la justice dans sa globalité, d'ailleurs en un double sens, puisqu'il s'agit d'étudier tous les aspects de la justice (juridiques et extra-juridiques ; hier et aujourd'hui ; ici et ailleurs) et qu'il s'agit d'étudier la justice dans un monde global (européanisation et mondialisation de la justice). Ce but était-il réaliste ? Au regard des travaux du DRJP parus pendant la période de référence, la réponse est positive : ce sont bien, en effet, les différents aspects de la justice, envisagée globalement, qui ont été étudiés.

Le plan suivant lequel les membres du DRJP ont mené leurs recherches comprend six parties (six axes). Ce plan est-il cohérent ? Tous les axes ne se sont pas définis avec le même degré de généralité. Certains sont précis et concrets, d'autres sont généraux et abstraits. Il y a des recoupements possibles d'un axe à l'autre. A défaut d'être parfaitement cohérent, le plan aura du moins été efficace, puisque chacun des six axes a été suivi et présente un bilan significatif (encore qu'il faudrait distinguer entre axes principaux et secondaires).

Il semble que ce qui a le plus fortement guidé les recherches des membres du DRJP ait été, davantage que la structuration en axes, la méthode de travail, et spécialement le travail en réseau. Voilà certainement la clé de la politique scientifique du DRJP : les membres du DRJP participent à ou animent eux-mêmes des réseaux d'une ampleur remarquable : réseaux académiques internationaux (Association internationale de droit processuel ; *American Law Institute* (ALI) ; *European Law Institute* (ELI) ; Trans Europe Experts (TEE) ; accueil de professeurs invités) et nationaux, disciplinaires (partenariat avec la Cour de cassation) ou pluridisciplinaires. Cette méthode de travail, conduite de manière dynamique par les deux membres titulaires du DRJP, a été très fructueuse. C'est elle qui a permis de compenser la faiblesse du DRJP en effectif.

Mais les membres du DRJP n'ont négligé ni la recherche individuelle, ni la recherche collective (plusieurs publications en commun, que ce soit en volume ou en revue). Toutes ces recherches ont donné lieu à des publications en langue française ou en langue étrangère dans des ouvrages ou des revues bénéficiant d'une bonne diffusion, assurant le rayonnement du DRJP. Le bilan du DRJP est donc très positif. On comprend la demande de renouvellement à l'identique de cette politique scientifique.

Points forts et possibilités liées au contexte

Les points forts sont les suivants : les réseaux internes et surtout internationaux, réseaux déjà constitués et actifs ; une claire conscience de la richesse qu'ils représentent et l'ambition d'en profiter en axant les recherches sur « la traduction » appliquée au langage du droit et de la justice (déjà un volume paru) ; une équipe renforcée par l'arrivée de deux professeurs reconnus en septembre 2017.

Points faibles, risques liés au contexte et recommandations adressées au thème

Outre que le dossier déposé par l'unité est silencieux sur la politique du département en matière de formation doctorale (ne sont mentionnés que le nombre de soutenances au cours de la période évaluée (5) et celui de doctorants inscrits mi 2017 (43)), la principale faiblesse de ce département de l'IRJS réside dans la faiblesse de ses effectifs : faiblesse compensée par la puissance de travail de ses membres, leur dynamisme dans l'animation des réseaux, l'aide apportée par d'autres membres de l'IRJS, et la fidélité des anciens docteurs du département qui continuent d'apporter leur concours en tant que membres extérieurs. Le renfort apporté par les récents recrutements est à nuancer, puisque l'ancien directeur du département, M. Emmanuel JEULAND, désormais remplacé par M. Xavier LAGARDE, prend la direction de l'IRJS, ce qui accaparera nécessairement une bonne part de son temps. Un contrat (type ERC ou ANR) qui permettrait de recruter un chercheur constituerait un précieux soutien à la mesure des ambitions.